

VILLE DE POINTE A PITRE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024

Du lundi 16 janvier 2023

Au

Vendredi 31 mars 2023

De 8 heures 30 à 13 heures

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi

En maternelle :
Enfants nés en 2020

En Toute Petite Section* :
Enfants nés 2021

Maternelle Dubouchage

Maternelle Lauricisque

**Sous condition*

Renseignements

Mairie : 2^{ème} étage - Bureau 201 Tél : 0590 93 85 05/41

Mail : affscolaires-universitaires@ville-pointeapitre.fr

Site : <https://pointeapitre.fr> Rubrique : Education – Inscription scolaire

Liste des pièces à fournir (Copies + originaux des documents à présenter) :

- Lettre au Maire sollicitant l'inscription d'un ou plusieurs enfant (s)
- Copie du livret famille, pages des parents
- Original de l'extrait d'acte de naissance de ou des enfant (s)
- Copie du carnet de santé du ou des enfant (s)
- Justificatif de domicile (*Quittance de loyer ou facture d'eau ou facture d'électricité de - 3 de trois mois*)
- Copie de l'avis d'imposition 2022 ou de la taxe foncière 2022 ou de la taxe d'habitation 2022
- Attestation d'hébergement, justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeur
- 1 enveloppe timbrée (format : 110x210)

En fonction de votre situation :

- Certificat de radiation et avis de passage du conseil de classe
- Lettre au Maire de demande de dérogation de scolarisation hors commune de résidence
- Attestation de l'employeur (parents ne résidant pas, mais travaillant à Pointe-à-Pitre)
- Certificat de scolarité de frère et/ou de sœur déjà scolarisé (e).

Toutes les demandes sont examinées par la commission scolaire de la collectivité :

- ✓ Affectation dans l'établissement le plus proche du domicile
- ✓ Dérogation conditionnée à l'existence des places disponibles dans l'école demandée
- ✓ Réponse écrite adressée à chaque famille avant la fin du mois de juin 2023
- ✓ Aucune réponse par téléphone
- ✓ Aucun dossier incomplet accepté